

# Réforme électorale pour le Canada

## Résumé

### VUT • Réforme électorale du choix des électeurs

Le Canada est une démocratie représentative. Nous devrions nous assurer que nos représentants élus reflètent la diversité de notre population et des écoles de pensée du pays.

Je crois que c'est l'adoption du mode de scrutin à vote unique transférable (VUT) dans des circonscriptions plurinominales (RP-VUT) qui donnerait les meilleurs résultats pour assurer une démocratie représentative au Canada.

Avantages du VUT :

Il n'y a pas de sièges assurés.

Les électeurs ont plus de choix.

L'assemblée élue est beaucoup plus représentative.

Le VUT est le seul mode de scrutin qui est susceptible d'améliorer la responsabilisation de tous les députés devant leurs électeurs. C'est un système fondé exclusivement sur les candidats, selon le principe essentiel que les électeurs élisent directement tous les députés parmi un choix de candidats en fonction et au sein des partis politiques.

Le mémoire suivant renferme un certain nombre d'autres recommandations concernant l'âge pour voter, les Premières Nations, le vote en ligne, l'inscription universelle et le vote obligatoire.

Ces recommandations respectent les cinq principes énoncés par Maryam Monsef, ministre des Institutions démocratiques.

Après que le système de vote a été en place pendant trois cycles électoraux, certains éléments clés du système devraient être enchâssés pour empêcher tout bidouillage politique.

# Réforme électorale pour le Canada

## Réforme électorale du choix des électeurs

Le Canada est une démocratie représentative. Nous devrions nous assurer que nos représentants élus reflètent la diversité de notre population et des écoles de pensée du pays.

Il y a beaucoup de désinformation et de partialité politique qui faussent la discussion sur la réforme électorale. Il est difficile pour les électeurs de comprendre les faits réels et les choix relatifs à la réforme électorale.

Le mode actuel de scrutin majoritaire uninominal à un tour convenait, jusqu'à un certain point, à un système à deux partis. Comme nous avons maintenant plusieurs partis politiques, nous devons modifier le mode de scrutin pour offrir aux électeurs un choix complet en fonction et au sein des partis politiques. Le vote stratégique a été un facteur majeur dans les élections, c'est-à-dire voter contre ce qu'on ne voulait pas, parce qu'on était incapable de voter pour ce qu'on voulait sans gaspiller notre vote. Un parti politique qui remporte 40 % des voix ne devrait pas détenir 100 % du pouvoir.

Voici mes recommandations de réforme électorale :

1. Élire cinq députés au vote unique transférable dans des circonscriptions plurinominales (moyenne) (nombre toujours impair de députés par circonscription)
2. Réduire l'âge pour voter à 16 ans
3. Garantir des sièges aux Autochtones en fonction de la population autochtone
4. Vote par Internet — sites web, téléphones intelligents, etc.
5. Inscription universelle des électeurs
6. Vote obligatoire
7. Enchâsser le système de vote après 3 cycles

Ces recommandations respectent les cinq principes énoncés par Maryam Monsef, ministre des Institutions démocratiques. Je vais maintenant expliquer mes recommandations concernant ces principes.

# Réforme électorale pour le Canada

## ***1. Restaurer l'efficacité et la légitimité du scrutin en réduisant les distorsions et en renforçant le lien entre l'intention de l'électeur et le résultat électoral***

Le *scrutin majoritaire uninominal à un tour* donne souvent pour résultat que la majorité des électeurs n'est pas représentée dans sa circonscription locale. De nombreuses élections, dans les circonscriptions, sont gagnées avec 40 % des suffrages, laissant 60 % des électeurs non représentés. Le lien entre l'intention de l'électeur et le résultat électoral est rompu. Ce lien est rompu au niveau des circonscriptions, de la province et du pays. Les électeurs effectuent des votes stratégiques pour le moindre des maux au lieu de voter en fonction de leurs valeurs personnelles.

Les élections dans des *circonscriptions uninominales* ne donnent pas des résultats efficaces et légitimes aux yeux de la majorité des électeurs. La plupart des électeurs se trouvent non représentés dans les circonscriptions uninominales. Les électeurs estiment que les résultats électoraux sont légitimes, si la part des suffrages exprimés correspond raisonnablement au nombre de sièges remportés lors de l'élection. Dans les circonscriptions uninominales, les partis politiques perdent ou gagnent des sièges. Les résultats ne sont pas gagnant-gagnant à la fois pour les électeurs et pour les députés.

Avec le *vote préférentiel* dans des circonscriptions uninominales, jusqu'à 49 % des électeurs dans chaque circonscription ne sont pas représentés. Dans une élection fédérale, nous élisons 338 députés. Nous n'élisons pas une personne à un poste, comme celui de président d'un pays. Nous n'avons pas besoin de trouver un seul représentant dans chaque circonscription. Il n'est pas nécessaire d'avoir un vote préférentiel dans les circonscriptions uninominales. Nous pouvons assurer à 85 % des électeurs une représentativité compatible avec leurs valeurs, en combinant cinq circonscriptions pour créer une circonscription plurinomiale.

# Réforme électorale pour le Canada

## ***1. Restaurer l'efficacité et la légitimité du scrutin en réduisant les distorsions et en renforçant le lien entre l'intention de l'électeur et le résultat électoral (suite)***

Les systèmes de *représentation proportionnelle mixte (RPM)* aident à obtenir des résultats efficaces et légitimes aux niveaux national et régional, mais pas au niveau local. Les élections dans les circonscriptions uninominales selon un scrutin majoritaire uninominal à un tour ou un vote préférentiel ne permettent pas d'établir un lien entre l'intention de l'électeur et les résultats électoraux. Ces élections dans les circonscriptions locales aboutissent à des sièges assurés, rendent les électeurs impuissants et sapent la représentativité de cette partie du corps élu. Les députés des circonscriptions ne représentent pas les valeurs de jusqu'à 60 % des électeurs de leurs circonscriptions. La représentation proportionnelle des partis est rétablie à l'échelle régionale. Les partis politiques préfèrent le système de représentation proportionnelle mixte pour assurer la représentation proportionnelle. Les électeurs indépendants d'esprit comprennent qu'il y a de meilleures solutions.

Le *vote unique transférable pour les circonscriptions plurinominales* « représentation proportionnelle — vote unique transférable » (RP-VUT) donne des résultats proportionnels au niveau des circonscriptions, des régions et du pays. « **Dans une circonscription de cinq sièges, environ 85 % des électeurs pourraient habituellement élire des candidats du parti qu'ils préfèrent en premier.** » ([www.stvforcanada.com](http://www.stvforcanada.com)) Les candidats de chaque parti politique présenteront plusieurs candidats dans chaque circonscription plurinomiale, de sorte que les électeurs pourront faire des choix en fonction et au sein des partis politiques. Les électeurs, dans le système de RP-VUT, classent les différents candidats de tous les partis politiques. Disposant d'un plus grand choix, les électeurs seront incités à classer les candidats en fonction du parti politique. Les électeurs verront les résultats des élections comme légitimes et efficaces à tous les niveaux. On peut améliorer les niveaux de proportionnalité en augmentant le nombre des députés élus dans chaque circonscription (disons de 5 à 7 ou 9) ou en utilisant le système de vote unique transférable.

# Réforme électorale pour le Canada

*Avec le système de RP-VUT, il n'y a pas de siège assuré, les électeurs ont plus de choix et l'organe élu est beaucoup plus représentatif.*

## **2. Encourager un plus grand engagement et une plus grande participation au processus démocratique, y compris de la part des groupes sous-représentés**

*Réduire l'âge pour voter à 16 ans permettra également de susciter la participation des jeunes électeurs.*

*La réforme électorale devrait également prévoir des dispositions en faveur des Premières Nations qui ont été sous-représentées à la Chambre des communes. Dans le processus de réforme électorale, nous devrions réserver des sièges aux Premières Nations en fonction de leur population. Ces sièges seront occupés par des membres des Premières Nations élus par les Premières Nations.*

La Nouvelle-Zélande a réservé des sièges de sa Chambre des représentants aux Maoris en fonction de leur population, ce qui peut être considéré comme un précédent. Le système de RP-VUT pour élire le sénat australien a permis l'élection de plusieurs sénateurs autochtones, sans institutionnaliser le processus.

Ce système offre aux électeurs plus de choix, de sorte que le corps élu devient beaucoup plus représentatif et diversifié. Le graphique à la page 10 montre que le pourcentage de femmes élues au Sénat en utilisant le système de VUT est systématiquement plus élevé que dans la Chambre des représentants en utilisant le système de RP (1948-2014).

*On peut encourager la participation électorale grâce à des systèmes de vote en ligne au moyen d'un site web d'Élections Canada ou d'applications pour téléphone intelligent ou tablette. Le monde des affaires utilise régulièrement, lors de ses assemblées générales annuelles, un système de vote en ligne qui repose sur un identificateur unique qui pourrait être inclus sur les cartes d'électeur. Il faut s'assurer que le système de vote électronique soit sécurisé et ne supprime pas de droits existants.*

# Réforme électorale pour le Canada

## **3. Favoriser l'accessibilité et l'inclusion de tous les électeurs admissibles et éviter de rendre le processus de vote inutilement complexe**

Nous devons nous assurer de supprimer tous les obstacles au vote. Nous devrions commencer à voir le vote comme une responsabilité et non seulement comme un droit.

Grâce à un système d'*inscription universelle des électeurs*, les informations d'inscription des électeurs peuvent être enregistrées aux niveaux fédéral et provincial en se fondant sur les données issues de toutes les interactions avec nos gouvernements. L'objectif est de maximiser l'enregistrement des données de base sur les électeurs. Ces données seraient partagées avec les instances électorales fédérales et provinciales et demeurerait confidentielles. Élections Canada continuera d'être le lieu d'enregistrement de tous les électeurs fédéraux.

Le *vote obligatoire* permettrait d'augmenter le taux de participation. L'Australie utilise cette approche depuis plusieurs décennies et obtient des taux de participation nettement plus élevés qu'au Canada. Il faut également supprimer toutes les restrictions artificielles imposées aux électeurs. Si nous utilisons le vote obligatoire, nous devons également recourir à ce qu'on appelle la formule de roulement de Robson pour l'ordre de présentation des candidats sur le bulletin de vote.

Le *vote en ligne* favorisera l'accessibilité au vote, en permettant à de nombreuses personnes de voter en utilisant des sites web et leur téléphone intelligent.

Aucun des systèmes de vote n'est complexe pour les électeurs.

# Réforme électorale pour le Canada

## ***4. Protéger l'intégrité de notre système électoral***

Élections Canada doit rester indépendant et libre de toute influence politique. C'est à mon avis une préoccupation mineure, puisqu'il y a eu peu d'incidents de fraude électorale.

Après que le système de vote a été en place pendant environ trois cycles électoraux, le système de RP-VUT devrait être enchâssé dans la Constitution pour empêcher tout bidouillage politique.

## ***5. Préserver la responsabilisation de la représentation locale***

Tous les systèmes de vote donnent le même nombre total de députés et le même nombre d'électeurs par député. Les députés élus dans des circonscriptions uninominales semblent plus portés à rendre des comptes à leur chef de parti plutôt qu'aux électeurs.

Selon le mode de scrutin à VUT dans des circonscriptions plurinominales, il peut y avoir de 5 à 9 députés par circonscription, ce qui veut dire que les circonscriptions sont plus grandes. Les candidats d'un même parti politique se disputent les voix, ce qui augmente le choix des électeurs. Les électeurs seront libres de voter pour le candidat dont les valeurs personnelles correspondent à leurs valeurs. Les avantages du VUT l'emportent sur l'éloignement de la distance avec un député local. Le nombre réel de sièges dans une circonscription pourrait être modifié en fonction des zones urbaines et rurales, afin de permettre aux électeurs d'avoir un accès raisonnable à leur député.

*Le VUT constitue le seul mode de scrutin susceptible d'améliorer la responsabilisation de tous les députés devant leurs électeurs. Le VUT est un système fondé exclusivement sur les candidats, selon le principe essentiel que les électeurs élisent directement tous les députés parmi un choix de candidats en fonction et au sein de partis politiques.*

# Réforme électorale pour le Canada

Citation de la *Proportional Representation Society Of Australia*  
Avantages de la représentation proportionnelle (VUT)

## **Il n'y a pas de sièges assurés**

Dans les circonscriptions uninominales, il y a souvent des sièges assurés. Les partis politiques concentrent généralement la plupart de leurs efforts pour plaire à la minorité des électeurs des sièges les plus disputés. Dans un système de circonscriptions plurinominales, chaque siège est réellement disputé et les partis doivent davantage tenir compte des points de vue de tous les électeurs. Les électeurs ont également tendance à s'intéresser davantage à la politique si leur vote est plus susceptible de réellement changer quelque chose.

## **Les électeurs ont plus de choix**

Les grands partis politiques présentent plusieurs candidats dans chaque circonscription plurinomiale. Les électeurs peuvent choisir entre les partis et entre les différents candidats au sein d'un même parti. En revanche, dans les circonscriptions uninominales (liste de partis en fonction de la représentation proportionnelle), les partis et les factions au sein des partis ont beaucoup plus de contrôle sur qui est élu et les électeurs en ont proportionnellement moins.

## **L'assemblée élue est beaucoup plus représentative**

C'est une bonne chose pour la démocratie, que le corps élu soit le parlement d'un grand pays ou l'exécutif d'une petite organisation. À moins qu'il y ait une représentation proportionnelle, il y a un écart entre le niveau de soutien des électeurs pour une école de pensée en particulier et le niveau de représentation obtenu par cette école de pensée.

<http://www.prsa.org.au/pr.html>

Autres références :

<http://www.stvforcanada.com>

Raison pour laquelle les citoyens de la C.-B. ont choisi le VUT

[https://www.youtube.com/watch?v=F7\\_qbftlsSs](https://www.youtube.com/watch?v=F7_qbftlsSs)



# Réforme électorale pour le Canada

## Nous sommes une démocratie

(... ou pouvons être une démocratie qui fonctionne)

« Un mode de scrutin efficace et clair offre à l'électeur beaucoup plus de choix qu'un simple choix entre des partis politiques. À tout le moins, les électeurs doivent pouvoir choisir entre des candidats individuels sans égard à leur appartenance politique. Dans une démocratie, ce sont les gens qui comptent le plus : les citoyens, les électeurs, les candidats et les représentants. Notre vote doit respecter ce principe.

Pour profiter pleinement de la riche ressource de pensées politiques du pays, le système devrait s'efforcer de garantir que tous les électeurs dans tous les coins du pays aient à la Chambre des communes un représentant ayant un mandat de prendre position, de s'exprimer et de voter conformément aux valeurs de la circonscription qui l'a élu. La façon la plus simple d'y parvenir est de créer des circonscriptions dans lesquelles plusieurs représentants sont élus avec un bulletin de vote préférentiel. Heureusement, c'est une condition préalable pour choisir des individus.

Les électeurs ont plus de choix et sont mieux représentés s'il y a des représentants supplémentaires dans chaque circonscription, même s'il faut augmenter la taille de chaque circonscription. Par ailleurs, cette approche aidera également à réduire réellement la polarisation excessive des partis et à modérer les tendances centripètes d'une culture à somme nulle.

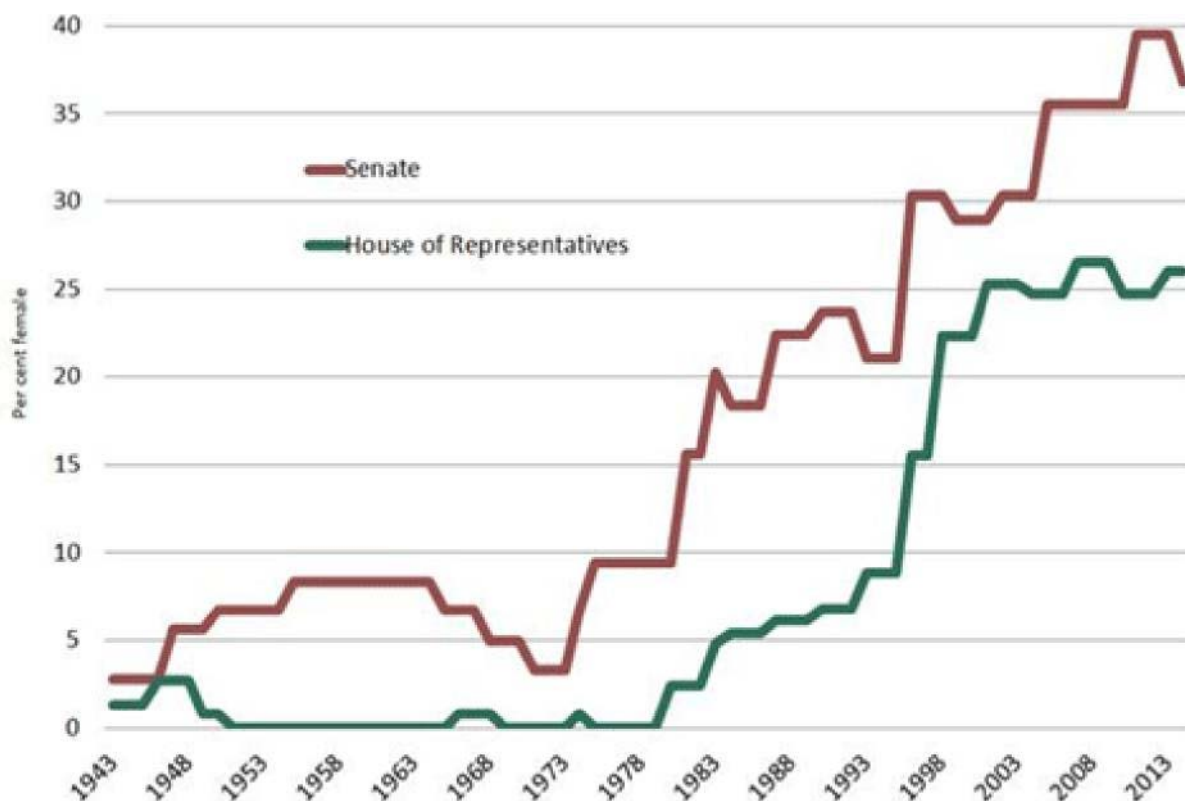
En fin de compte, les électeurs doivent disposer du pouvoir de confier des pouvoirs à des représentants qui représentent fidèlement leurs intérêts. C'est seulement à cette condition que nous pourrions devenir une partie suffisamment intégrante d'une démocratie durable. Lorsque le Parlement sera repensé en fonction de ces grandes orientations, nous serons **réellement** une démocratie. »

Mark Henschel, 2013-02-27

# Réforme électorale pour le Canada

## Proportion de femmes élues en Australie Sénat élu au VUT Chambre des représentants élue à la RP

Figure 5 : Proportion de sénateurs et de députés qui sont des femmes dans le Parlement du Commonwealth, 1943–2013



Source : Compilée par la Bibliothèque du Parlement à partir du Répertoire parlementaire

Représentation des femmes dans les parlements d'Australie en 2014

[http://www.APH.gov.au/About\\_Parliament/Parliamentary\\_Departments/Parliamentary\\_Library/pubs/rp/rp1415/WomanAustParl#\\_Toc392833819](http://www.APH.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Library/pubs/rp/rp1415/WomanAustParl#_Toc392833819)

# Réforme électorale pour le Canada

<b>Exemple de bulletin de vote unique transférable</b>							
<b>Parti des baies</b>		<b>Parti des pommes</b>		<b>Parti des insectes</b>		<b>Parti des animaux</b>	
Fraise		Fuji		Ver		Chien	2
Framboise		Gala	4	Moustique		Chat	
Mûre		Goodland	5			Cheval	1
Bleuet	3	Honeycrisp				Vache	
Groseille		Macintosh				Mulet	
Groseille à maquereau		Spartan					
Canneberge		Janagold					
Cinq députés élus							
Numéro de votre choix 1 — ?							